

## Oncodesign Precision Medicine (OPM) annonce le lancement d'une augmentation de capital avec délai de priorité pour les actionnaires ainsi que son transfert sur Euronext Growth Paris

- Augmentation de capital d'un montant d'environ 8 M€ avec délai de priorité des actionnaires par voie d'offre au public
- Période de souscription de l'Offre à Prix Ferme : du 23 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2022 inclus
- Prix ferme de 0,82 € par Action Nouvelle
- Transfert des titres d'Euronext Access + Paris sur Euronext Roth Paris à compter du 23 novembre 2022

**Dijon (France), le 21 novembre 2022 à 08h00 CET– Oncodesign Precision Medicine (OPM) (ISIN : FR001400CM63 ; Mnémonique : MLOPM)**, entreprise biopharmaceutique spécialisée en médecine de précision pour le traitement des cancers résistants et métastatiques (la « **Société** »), annonce le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant d'environ 8 M€, avec délai de priorité pour les actionnaires, ainsi que le transfert de ses actions existantes (les « **Actions Existantes** ») du marché Euronext Access + Paris vers le marché Euronext Growth Paris.

### Transfert des titres d'Euronext Access + Paris vers le marché Euronext Growth Paris

Euronext Paris S.A. a autorisé, en date du 17 novembre 2022, le transfert de la cotation des actions ordinaires de la société OPM d'Euronext Access + Paris vers Euronext Growth Paris. Les actions OPM existantes seront cotées sur Euronext Growth Paris à compter du 23 novembre 2022.

L'admission des actions d'OPM sur Euronext Growth Paris permettra à la Société de bénéficier d'une visibilité accrue auprès de potentiels partenaires et investisseurs et d'un accès direct aux marchés financiers, lui permettant de mener et d'accélérer, de façon autonome, sa stratégie de développement.

A l'issue de la période de souscription de l'Offre, la Société prévoit la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, ce qui permettra un passage en continu de la cotation des actions OPM sur le marché Euronext Growth Paris.

## Modalités principales de l'Offre

### *Taille et structure de l'Offre*

L'offre globale (l'« **Offre** ») porte sur un nombre maximum de 9 756 097 Actions Nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires mais avec délai de priorité par voie d'offre au public, portant sur un montant d'environ 8 M€.

La diffusion des Actions Nouvelles, autres que celles souscrites dans le cadre du délai de priorité, sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme, principalement destinée aux personnes physiques (ci-après l'« **Offre à Prix Ferme** » ou l'« **OPF** ») et
- Un placement privé principalement destiné aux investisseurs qualifiés en France et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada et du Japon) (le « **Placement Global** »).

### *Prix de souscription des Actions Nouvelles*

Le **prix ferme de 0,82 € par Action Nouvelle** représente une décote d'environ 46,0% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix de l'Offre le 16 novembre 2022. Il correspond à 0,34 € environ de valeur nominale et 0,48€ environ de prime d'émission, à libérer intégralement en numéraire au moment de la souscription.

### *Délai de priorité accordé aux actionnaires*

**Un délai de priorité de 5 jours de bourse (du 23 novembre 2022 au 29 novembre 2022 inclus) est accordé aux actionnaires inscrits en compte à l'issue de la séance de bourse du 22 novembre 2022.** Les actionnaires pourront au cours de ce délai souscrire aux Actions Nouvelles à titre irréductible, proportionnellement à leur participation au capital de la Société, et réductible. Le délai de priorité n'est ni négociable ni cessible.

Dans le cadre du délai de priorité, en même temps qu'ils déposeront des ordres de souscription à titre irréductible, les actionnaires pourront déposer des ordres de souscription à titre réductible portant sur le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus du nombre d'Actions Nouvelles auquel leur priorité de souscription à titre irréductible leur donne droit.

### *Modalités de souscription à titre irréductible et prioritaires des actionnaires*

Dans le cadre du délai de priorité, les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par actionnaires seront reçus de la manière suivante :

- pour les actionnaires dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, les souscriptions et les versements de fonds seront reçus entre le 23 novembre 2022 et le 29 novembre 2022 inclus par leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte ; et
- pour les actionnaires dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure, les souscriptions et les versements de fonds seront reçus entre le 23 novembre et le 29 novembre 2022 inclus par CACEIS Corporate Trust.

Les personnes désirant participer à l'OPF devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par Bryan, Garnier & Co, agissant en tant que Chef de File et Teneur de Livre, au plus tard le 5 décembre 2022 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

### Ordre d'allocation des Actions Nouvelles

- 1) Les Actions Nouvelles seront attribuées en priorité aux souscriptions à titre irréductible des actionnaires, à hauteur de leur quote-part dans le capital social de la Société, dans le cadre du délai de priorité.
- 2) Les ordres additionnels des actionnaires présentés à titre réductible dans le cadre du délai de priorité seront alloués dans la limite de leurs demandes et, le cas échéant, au prorata du nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent, rapporté au nombre total d'actions composant le capital de la Société.
- 3) Le solde des Actions Nouvelles disponibles sera alloué aux souscriptions des investisseurs dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global.

### Engagements de souscription

L'Offre est garantie pour un montant d'environ 6 M€ (soit environ 75% du montant total de l'opération) par la société P.C.G., Monsieur Jan Hoflack, Madame Karine Lignel ainsi que certains salariés d'OPM.

### Engagements d'abstention et de conservation

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours

Engagement de conservation des principaux actionnaires et managers : 360 jours

### Utilisation des fonds

Le produit net des fonds levés dans le cadre de cette opération permettra à la Société de poursuivre les objectifs suivants :

- Poursuivre le développement clinique du produit ODS-101 ; et
- Financer ses besoins de liquidité au cours des douze prochains mois.

### Calendrier indicatif

<b>22 novembre 2022</b>	Date limite de l'inscription en compte des actions de la Société afin de bénéficier du délai de priorité de souscription (record date)
<b>23 novembre 2022</b>	Première cotation des Actions Existantes sur Euronext Growth Paris Ouverture du délai de priorité, de l'OPF et du Placement Global
<b>29 novembre 2022</b>	Clôture du délai de priorité
<b>1<sup>er</sup> décembre 2022</b>	Clôture de l'OPF à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet

5 décembre 2022

Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)  
Centralisation de l'OPF  
Partage des résultats de l'OPF et du Placement Global  
Diffusion du communiqué de presse indiquant le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre  
Avis d'Euronext Paris relatif au résultat de l'Offre

7 décembre 2022

Émission des Actions Nouvelles - Règlement-livraison des Actions Nouvelles.  
Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Growth.

### L'action OPM

- Code ISIN : FR001400CM63
- Mnémonique : ALOPM
- Place de cotation : Euronext Paris
- Marché : Euronext Growth
- Code LEI : 969500ZDX1IY47LDL876

### Éligibilité aux PEA & PEA PME-ETI



La Société annonce respecter les critères d'éligibilité au plan d'épargne en actions (PEA) et au PEA PME-ETI précisés par les dispositions des articles L.221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions OPM peuvent pleinement être intégrées au sein des PEA et des PEA PME-ETI, pour les titulaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France.

### Intermédiaire financier



Chef de File et Teneur de Livre

### **Mise à disposition du Document d'Information mis à jour contenant la note d'opération**

En application des dispositions de l'article L. 411-2-1 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), l'augmentation de capital ne donnera pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF car le montant total de l'offre calculé sur une période de 12 mois est inférieur à 8 M€. Un Document d'Information mis à jour, contenant la note d'opération, est disponible sur le site de la société de la Société et celui d'Euronext.

### **Facteurs de risques**

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'Information avant de prendre leur décision d'investissement en suite du transfert sur le marché Euronext Growth et de l'offre. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, l'image, les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du présent Document d'Information, pourraient avoir un effet défavorable et les investisseurs pourraient perdre toute ou partie de leur investissement.

## À propos d'Oncodesign Precision Medicine (OPM)

Oncodesign Precision Medicine (OPM), issu du transfert d'activité Biotech et IA d'Oncodesign, est une entreprise biopharmaceutique spécialisée en médecine de précision pour traiter les cancers résistants et métastatiques.

Les technologies innovantes d'OPM, sont : (i) OncoSNIPER pour la sélection de cibles thérapeutiques à l'aide de l'intelligence artificielle ; (ii) Nanocyclix® pour la conception et sélection de petites molécules macrocycliques inhibiteurs de kinases et (iii) Théranostique pour la conception et sélection de molécules biologiques radiomarquées pour la radiothérapie systémique.

À partir de ces technologies, OPM a construit un portefeuille de produits thérapeutiques. Deux candidats médicaments issus de la technologie Nanocyclix devraient entrer en phase clinique en 2022, l'un en partenariat avec SERVIER (qui a levé son option de licence exclusive mondiale sur le programme) pour traiter la maladie de Parkinson et ODS 101 avec OPM dans le traitement des maladies immuno-inflammatoires chroniques. Enfin, OPM collabore également avec Servier pour la découverte de nouvelles cibles thérapeutiques pour le traitement de l'adénocarcinome canalaire du pancréas basé sur sa technologie OncoSNIPER. De plus, OPM recherche un partenaire pour le Florepizol, un radiotraceur spécifique de la cible EGFR mutée, qui a réussi sa Phase 1. Deux projets sont en partenariat précoces avec TIUM BIO (fibrose pulmonaire) et SEngine en oncologie. Enfin, OPM dispose d'un portefeuille important de projets précoces avec Nanocyclix® et Théranostique en oncologie. Fort de ce portefeuille de molécules et de cibles thérapeutiques diversifiées, OPM a pour mission de découvrir des thérapies efficaces pour traiter les cancers résistants et avancés. Basée à Dijon, au cœur du pôle universitaire et hospitalier, OPM compte 25 collaborateurs.

Plus d'informations : [oncodesign.com](http://oncodesign.com)

### Contacts :

#### OPM

Philippe Genne  
Président Directeur Général  
Tél. : +33 (0)3 80 78 82 60  
[investisseurs@oncodesign.com](mailto:investisseurs@oncodesign.com)

#### NewCap

Relations Investisseurs  
Mathilde Bohin  
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 95  
[oncodesign@newcap.eu](mailto:oncodesign@newcap.eu)

#### NewCap

Relations Médias  
Arthur Rouillé  
Tél. : +33 (0)1 44 71 00 15  
[oncodesign@newcap.eu](mailto:oncodesign@newcap.eu)

### Déclarations prospectives

Ce document contient des déclarations prospectives et des estimations à l'égard de la situation financière, des résultats des opérations, de la stratégie, des projets et des futures performances de la Société et du marché dans lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « prévoit », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » et autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et des évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés mais qui peuvent ne pas se révéler corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs qui sont hors du contrôle de la Société. Par conséquent, les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de la Société, ou les résultats de l'industrie, peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les énoncés prospectifs, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date de la publication du présent document. La Société décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la Société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces énoncés, prévisions ou estimations sont fondés, à l'exception de ce qui est requis par la législation française.